

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Judi 14 septembre 2017 à 19H00

Présents : BLACHIER Pascale, CELLARD Laurent, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, COMBARMOND Jean-Noël, DREVON Chantal, THIEVENT Guy, PELARDY Tamara.

Absents excusés et représentés : BONNAY Bruno a donné pouvoir à LECOCQ Yves, CHARNAY Ludovic a donné pouvoir à ROUCHON Agnès, MEILLAND Josette a donné pouvoir à BLACHIER Pascale.

Secrétaire : CELLARD Laurent

Date de la convocation : 05/09/2017

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Convention avec le Festival Rhino Jazz :

M. le Maire rappelle que le Festival Rhino Jazz souhaite faire un concert dans la nouvelle Salle Intercommunale de Pavezin/Ste Croix en Jarez, et ce, en partenariat avec la commune de Ste Croix en Jarez.

Pour cela une convention a été établie. Elle précise notamment les conditions financières. La mairie de Pavezin réglera la prestation du concert au Festival Rhino Jazz (1 816 € H.T auxquels se déduiront les 2/3 de la billetterie). Elle facturera à la commune de Ste Croix en Jarez la moitié de la dépense.

Cette année, la commune accueillera le groupe **Po Boy's le Dimanche 08 octobre 2017 à 17H00**. Tarifs : Gratuit pour les moins de 12 ans, 12 € pour les habitants de Pavezin et Ste Croix en Jarez, les étudiants, les chômeurs et les moins de 18 ans, 15 € pour les autres personnes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec le Festival Rhino Jazz pour le concert de 2017, autorise M. le Maire à la signer et à émettre le titre correspondant à la commune de Ste Croix en Jarez.

2. Groupement de commandes pour la vérification des installations de gaz des bâtiments communaux :

Le Syndicat Intercommunal des Pays du Gier souhaite mutualiser leur marché de vérifications périodiques des installations de gaz dans les locaux communaux, via un groupement de commandes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au groupement de commandes du SIPG et autorise le maire à signer la convention qui en découle.

3. Tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin annuel :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au Bulletin Municipal d'information n°29 – Année 2017 comme suit (idem 2016) :

- à 50 € pour 1/8 de page
- à 100 € pour 1/4 de page
- à 170 € pour 1/2 page
- à 300 € pour une page

4. Réhabilitation d'un bâtiment en mairie : choix de la maîtrise d'œuvre :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du bâtiment situé sur la parcelle AI 38 et que par délibération n°51-2016 en date du 18 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter celui-ci en mairie. Pour cela, une maîtrise d'œuvre doit être choisie.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide de choisir la SELARL Atelier 3A BOUJOT et VENARD (11b, place Notre dame – 42 410 PELUSSIN) pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du bâtiment de la parcelle AI 38 en mairie. Ses honoraires s'élèveront à 12,44% du montant H.T. des travaux soit un montant de **15 226 € H.T.**

De plus, un courrier de demande de subvention sera adressé au Conseil Régional afin que ce dossier puisse être inscrit sur l'exercice 2018. Le montant exact des travaux reste à déterminer (géomètre, diagnostic plomb et amiante, missions Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et Contrôle Technique (CT),...).

5. Réseau d'Adduction en Eau Potable : création d'une interconnexion avec le réseau du Rhône.

M. le Maire explique au Conseil Municipal la situation actuelle des ressources en eau : le débit des sources est faible, le niveau du réservoir du haut service stagne et suffit juste à desservir les habitations connectées au réseau. Une simple

casse, fuite ou consommation hors norme pourrait vider la réserve et, de ce fait, couper l'alimentation en eau potable des habitants. Afin de prévenir un tel incident, il serait souhaitable d'établir une interconnexion avec le réseau AEP du Rhône. Celle-ci ne servirait qu'en cas de besoin.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la création d'une interconnexion avec le réseau AEP du Rhône. Celle-ci ne servirait qu'en cas de besoin (en période d'étiage).
- autorise M. le Maire à contacter les services de Saint-Etienne-Métropole pour leur faire part de cette décision puisque la Communauté Urbaine a la compétence EAU.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Equipement Rural d'Animation (ERA):** Certaines finitions sont encore à revoir, notamment le réglage de l'éclairage extérieur, le changement de plaques de plafond, couverture....Le ménage sera assuré par le personnel de Pavezin, pour cela les communes ont fait l'acquisition d'une autolaveuse. **L'Inauguration de l'ERA aura lieu le vendredi 06 octobre 2017 à 11H00**, toute la population est conviée, *merci de bien vouloir en informer la mairie.*

➤ La **porte du local** situé sur la place de l'église a été posée.

➤ Des travaux afin de **raccorder la propriété MAMMAR** aux différents réseaux vont être réalisés d'ici peu.

➤ La soirée de remise des prix du **concours Pavezin Fleuri 2017** aura lieu le 29 septembre à 18H00 dans la salle de la mairie.

➤ **Bilan Eclairage Public** : le montant de la contribution Eclairage Public baisse depuis 2014 (de 1 590 € 45 en 2014 à 925 € 26 en 2017). Le coût de la pose et la dépose des illuminations s'élève à 821 € 80 et la convention avec le SIEL se termine fin 2018. Une solution autre pourra être envisagée pour 2019 afin de minimiser cette dépense.

➤ **Déchetterie mobile au Col de Pavezin le samedi 07 octobre 2017 de 9H30 à 17H00 non stop.**

➤ Spectacle organisé par les CCAS de Pavezin et de Ste Croix en Jarez **le samedi 07 octobre 2017 à 16H00 à l'ERA**. Ouvert à tout le monde au tarif de 5 €, gratuit pour les seniors de Ste Croix en Jarez et Pavezin (plus de 65 ans).

La séance est levée à 20H30